

Critères d'inclusion Prescri'mouv

Le dispositif s'adresse :

- Aux personnes adultes (*+ de 18 ans*)
- Sans limitations fonctionnelles ou avec limitations fonctionnelles minimales à modérées (*exclusion des patients souffrant de limitations fonctionnelles sévères*)
- Atteintes :
 - D'une ALD 30 (*cf. liste assurance maladie*)
 - D'un trouble musculo-squelettique *
 - D'un covid long **
- Et/ou souffrant d'obésité ***

* Pour les patients atteints d'une pathologie inflammatoire ou rhumatismale, inclusion sans condition sous-jacente. Concernant les patients atteints de pathologies « mécaniques », inclusion uniquement sur orientation d'un médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR) à la suite d'une prise en charge adaptée → Exclusion des patients atteints de pathologies « fonctionnelles » (*cf. argumentaire du CUMSAPA*)

** Inclusion uniquement sur orientation d'un médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR) à la suite d'une prise en charge adaptée

*** Pour les patients avec un IMC supérieur à 40, âgés de plus de 35 ans et avec comorbidités cardiovasculaires, inclusion uniquement suite à une évaluation ostéo-articulaire, un recueil du tour de taille et du niveau de dyspnée par le médecin traitant

Liste ALD (Décret n° 2011-726 du 24 juin 2011)

- [accident vasculaire cérébral invalidant](#) ;
- affections psychiatriques de longue durée dont [dépression](#) récurrente, troubles [bipolaires](#) ;
- [rectocolite hémorragique](#) et [maladie de Crohn](#) évolutives ;
- [artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques](#) ;
- diabète de type 1 et diabète de type 2 de [l'adulte](#) ou de [l'enfant](#) ;
- bilharziose compliquée ;
- déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine ([VIH](#)) ;
- formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), [épilepsie](#) grave ;
- hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères ;
- hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves ;
- [insuffisance cardiaque](#) grave, [troubles du rythme](#) graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves ;
- insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques ;
- insuffisance respiratoire chronique grave : [BPCO](#), [asthme](#) grave ;
- maladie [d'Alzheimer](#) et autres démences ;
- maladies chroniques actives du foie ([hépatite B](#) ou [C](#)) et [cirrhoses](#) ;
- maladie coronaire : [infarctus](#) du myocarde
- maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé ;
- [mucoviscidose](#) ;
- maladie de [Parkinson](#) ;
- néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif ([insuffisance rénale](#)) ;
- paraplégie ;
- [polyarthrite rhumatoïde](#) évolutive ;
- suites de transplantation d'organe ;
- [sclérose en plaques](#) ;
- [scoliose](#)
- structurale évolutive ;
- [spondylarthrite](#) grave ;
- [tuberculose](#) active, lèpre ;
- tumeur malignes, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique dont :
 - cancer [colorectal](#) ;
 - cancer de la [peau](#) ;
 - cancer de la [prostate](#) ;
 - cancer de la [thyroïde](#) ;
 - cancer de la [vessie](#) ;
 - cancer des [voies aéro-digestives supérieures](#) ;
 - cancer du [col de l'utérus](#) ;
 - cancer du [poumon](#) ;
 - cancer du [sein](#) ;
 - [lymphome](#).
- vascularites, [lupus](#) érythémateux systémique, sclérodermie systémique.